



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
Le Ministre des Solidarités et de la Santé,**

ARRETE

**Portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseillers techniques
supérieur de service social**

**La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
Le Ministre des Solidarités et de la Santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019- 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant dispositions au statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion promotion et valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRETENT

Article 1 : Sont inscrites au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseillers techniques supérieur de service social classe supérieure au titre de l'année 2021, les conseillers techniques de service social suivants:

- 1) Madame ALAZARD Claire – Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS Occitanie ;
- 2) Madame BOILLON Nadine – Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS BFC ;
- 3) Madame CIVARD Cécile – Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS ARA ;
- 4) Madame CHAZAL Sylvie – Ministère des Finances - SRH3 Bar Le Duc ;
- 5) Madame DEMON Marie – Ministère de la justice – DPJJENPJJ ;
- 6) Madame DARBAS Sandra – Ministère de l'Intérieur - Préfecture de Haute Garonne ;
- 7) Madame LEGRAND Anne Catherine – Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS Grand EST ;
- 8) Madame PLAIGNAUD Anne – MAD Présidence de la République.

- 9) Madame RUELLE Florence – Ministère de la transition Economique - Direction Appui Régional,
10) Madame VERGER CAURO Dominique – Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS NA,

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 1^{er} juillet 2021

Pour les Ministres et par délégation,
le sous-directeur de la gestion administrative
et de la paie

Yvon Brun